

# Tout-Droit

Nouvelle série

(No 13)

Bulletin de l'En-Droit de Laval

Automne 2005

Gratuit

Voué à la promotion et à la défense des droits en santé mentale

(450) 668-1058

## Convocation

L'assemblée générale annuelle de l'En-Droit de Laval se tiendra le lundi 19 septembre 2005 à 17h30 heures au Relais communautaire, 111 Boul. des Laurentides, Laval. Entrée par la rue Berri.

### Ordre du jour :

0. Présentation du document
1. Discours d'ouverture et constatation du quorum.
2. Nomination à la présidence et au secrétariat.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du vendredi 10 septembre 2004.
5. Lecture et adoption du rapport des activités 2004-2005.
6. Lecture et adoption du rapport financier 2004-2005 et nomination d'une firme pour la vérification comptable de l'année 2005-2006.
7. Prévision budgétaire 2005-2006.
8. Planification et orientation pour 2005-2006.
9. Élection au conseil d'administration.
10. Varia.

### Souper à 17h00

Les membres, les partenaires et les amiEs de l'organisme sont invités à prendre connaissance du rapport annuel lors du souper qui précédera l'assemblée générale.

## Calendrier

Mardi 13 septembre 17h00

Vidéo : Ma vie en cinémascope

Biographie de Alys Robi

Lundi 19 septembre 19h00

Comité sur les émotions et le vécu

Jeudi 22 septembre 9h00 am

Une journée d'étude pour mieux comprendre la médication et les alternatives possibles.

Jeudi 29 septembre 9h00 am

L'autre côté de la pilule

Une deuxième journée d'étude sur la médication.

Mardi 4 octobre 19h00

Comité de défense des droits

Mardi 11 octobre 17h00

Vidéo : Un homme d'exception

Biographie du mathématicien John Forbes Nash

Lundi 17 octobre 19h00

Comité sur les émotions et le vécu

Mardi 1er novembre 19h00

Comité de défense des droits

Mardi 8 novembre 17h00

Vidéo : L'aviateur

Biographie de Howard Hughes

Lundi 21 novembre 19h00

Comité sur les émotions et le vécu

P.S. Veuillez nous aviser d'avance de votre présence aux activités.

**La société nous estropie, nous épuise et nous rend fous.**

**Pour vivre en santé et trouver le bonheur, il faut travailler à la changer.**

## Editorial

### Le pouvoir fou

On n'a pas à rougir d'être fou. La folie a sa grandeur. Elle rend joyeux dans les festivités et porte le génie. D'innombrables personnalités artistiques, savantes, intellectuelles de tout genre et de tous les temps ont été folles. Les trésors culturels éclairants, subtiles, festifs et attentifs aux êtres et aux choses humaines que l'humanité a conservé, viennent d'elles.

Le pouvoir fou a existé. Le pouvoir fou existe. Il a produit des œuvres. Mais il n'est pas simple à vivre. Et plus souvent qu'autrement quand on sent sa force envahissante en nous, la souffrance et l'isolement nous guette. Car le pouvoir fou, s'il a besoin de solitude pour se nourrir, ne peut se vivre seul.

De fait le pouvoir fou n'est pas celui que l'on ressent quand on est seul contre tous et tout. Dans ce pouvoir chargé d'une énorme souffrance qu'on compare parfois à celle du Christ, il y a souvent des intuitions lumineuses sur des parties de la vie que le train train habituel empêche de voir, mais la synthèse du réel est absente, ce qui braque les autres, isole plutôt que rallie et débouche sur un super individualiste.

La psychose est ainsi. Plutôt que d'être une maladie, la psychose est une force immense, une vision intense, voir même éthique qui doit être productive, plutôt que de faire sombrer dans la solitude.

Dans le film « Un homme d'exception » on peut voir ce pouvoir fou s'exprimer lors de la campagne anti-communiste du mathématicien héros du film. Le pouvoir fou change de forme plus loin dans le film lorsque le mathématicien cherche une formule mathématique pour équilibrer les revenus. Le pouvoir fou est là beaucoup plus réel. Il devient social, développe des collaborations dans la production d'une œuvre.

Le pouvoir fou bien réel ne sombre pas dans l'individualisme. Il ne socialise et devient œuvre. A ce niveau, les personnalités historiques qui ont fait leur marque au niveau culturel peuvent nous aider à comprendre et mettre en pratique le pouvoir fou si on cherche à voir la collaboration et la démocratie qu'elles ont mis en place pour construire leurs œuvres.

Mais dans la perspective de construire un mouvement alternatif en santé mentale, c'est sûrement dans l'histoire des masses qu'on saura trouver le sens social aigü et le génie qui pourront permettre de construire un mouvement solide et efficace pour installer le pouvoir fou avec tout ce qu'il a de subtil, d'attentif, de festif et d'éclairant.

#### Tout-Droit

Bulletin publié par l'En-Droit de Laval

Les membres et les amiEs de l'En-Droit peuvent demander à le recevoir gratuitement.

Tirage: 800 copies.

Responsable du bulletin: Michel Grenier

Traitement de texte: Diane Hébert

Adresse: L'En-Droit de Laval

111, boul. des Laurentides, suite 201

Laval, Québec, H7G 2T2

Téléphone: (450) 668-1058

Télécopieur: (450) 668-7383

Courriel: [endroit@bellnet.ca](mailto:endroit@bellnet.ca)

Internet: [www.santementalelaval.ca/en-droit](http://www.santementalelaval.ca/en-droit)

#### Soutien financier demandé

L'En-Droit de Laval fait campagne auprès de ses membres, des syndicats et des groupes populaires afin d'arrondir son budget, publier son bulletin, développer ses luttes et ses campagnes.

L'En-Droit de Laval a besoin de récolter \$5000 cette année de cette façon. Tous ceux et celles qui veulent faire un don à l'organisme peuvent, s'ils ou elles en font la demande, recevoir un reçu.

## LA CURATELLE

J'écris quelques mots sans plus, quelques mots qui pour moi n'ont aucune signification, ce mot que je hais au plus haut point, ce mot qui n'a aucune raison d'être, ce mot qui en particulier m'échappe, ce mot qui me fait perdre le contrôle de moi-même, car ce mot je ne peux jamais le comprendre, même en me le faisant expliquer plusieurs fois, je ne peux jamais arriver à comprendre la définition, ou peut-être bien que je me refuse complètement à croire qu'il a une signification quelconque, car pour moi malgré mes nombreuses lectures sur le sujet, je ne peux jamais comprendre que ce sale mot puisse vouloir simplement dire qu'il s'agit bien d'un mot, et pour moi comprendre ce qu'il peut bien vouloir signifier, je ne peux et ne pourrai jamais accepter ou peut-être je me refuse complètement à m'imaginer que ce mot peut en être un et qu'il existe vraiment dans le dictionnaire, je n'arrive pas à croire que ce mot puisse avoir une signification, que ce mot si effrayant soit-il puisse exister.

Ce foutu mot qui gèle mon corps tout entier. Je ne peux même pas croire que ce mot peut simplement avoir une signification et se faufiler à l'intérieur d'un dictionnaire. Je vous vois tous languir sur votre postérieur ou vous branler la tête pour tenter de connaître ce sale mot. Je vais vous le dire mais! bien tout bas au creux de votre oreille, je ne veux surtout pas que d'autres l'entendent, ensuite oubliez-le immédiatement ce mot si sale soit-il c'est la CURATELLE si ce mot vous est inconnu je vous félicite et je vous aime de tout mon coeur, et mon coeur est immensément gros pour vous tous, par contre si vous connaissez ce mot vous ne faites sûrement pas partie des gens qui font partie des gens que j'admire et que je salue en passant chaque jour dans la rue mais qui donc a osé identifier un jour ce mot comme voulant bien en dire un, si c'est le gouvernement qui a pu accepter cette loi un jour. C'est que ce gouvernement a sûrement dû trop discuter avec BUSH c'est peut-être qu'ils ont un peu trop discuté avec notre gouvernement car aux États-Unis, c'est la prison à vie, le couloir de la mort et ici c'est la CURATELLE comme cela nos deux gouvernements se sont mis d'accord à avoir chacun un couloir de la mort, par contre sur des mots qui leur appartiennent.

Comment a-t-on pu accepter une chose aussi horrible : si un jour je vous croisais soyez sûr qu'aucun salut de ma part ne vous sera accordé. Mais quel psychiatre se permet d'ôter la moindre chance à un psychiatrisé de se remettre de son revers? Mais qui possède donc ce pouvoir d'ôter le dernier souffle de vie à un psychiatrisé? Qui a osé dire un jour à un psychiatrisé tu n'as plus et tu n'auras plus jamais la chance de revenir sur terre car moi qui est ton psychiatre viens de t'annoncer que pour la vie il t'a ôté tous tes droits tous tes espoirs, qu'un jour viendra où la lumière s'éclairera sur ta vie pour que tu puisse comprendre où a été ton erreur

par le fait même il gère à ta place tous tes biens, que tu as eu toutes les misères à accumuler car il va t'envoyer vivre avec les tiens et parmi les tiens et de là je pourrais être sûr que plus jamais tu n'avanceras d'un pas de plus, mais, où est-elle cette personne qui un jour a permis d'accepter une loi aussi absurde qui possède dans ses mains salies, le pouvoir d'ôter toute dignité à une vie est-ce nous qui avons voté pour une telle loi? Permettez-moi de vous dire que tout être humain a toujours une seconde chance et dans aucun cas nous possédons le pouvoir de lui ôter.

De quelqu'un qui n'a aucun diplôme de quelqu'un qui n'a aucune formation quelconque. Je suis seulement une personne qui adore les psychiatrisés puisqu'ils sont comme moi, non je ne suis pas sur la CURATELLE mais je me sens horrifiée à tout ce qu'il peut leur arriver car moi je les aime de toutes mes forces... Et que surtout moi je crois en eux et leur potentiel et jamais au monde je voudrais que cela leur arrive... Car vous qui avez douté de moi j'ai la conviction qu'ils possèdent tous la chance, de revenir à eux un jour juste en leur faisant confiance... Donnons-leur l'espoir qu'ils ont perdu.

Mais votre grande surprise il existe bien un endroit qui peut encore et une fois de plus nous aider dans ce domaine et oui c'est une fois de plus l'En-Droit de Laval qui est en mesure de contacter ton Curateur et de négocier avec lui. L'En-Droit de Laval peut aussi aller en cour avec toi, pour s'opposer à la Curatelle et te faire à nouveau voler de tes propres ailes.

Diane Hébert

### Recours collectif contre l'Institut Philippe Pinel

Le recours collectif contre l'Institut Philippe Pinel va bon train. Depuis qu'il a été autorisé le 15 octobre 2003, presque tous les interrogatoires hors cours ont eu lieu. Le recours devrait évoluer encore plus vite au cours de la prochaine année.

L'En-droit est toujours à la recherche de personnes qui n'étaient pas prévenuEs ou accuséEs au sens du droit criminel ou pénal, ont séjourné à l'Institut Philippe Pinel au cours des années 1999 à 2002 et y ont subi des mauvais traitements et la violation de droits fondamentaux : usage de médicaments non autorisés médicalement, contention physique non autorisée médicalement, usage de menottes dans l'institution ou à l'extérieur de celle-ci, fouille à nu, prise de photos et d'empreintes digitales.

Le but recherché de ce recours est bien sûr d'améliorer les traitements à l'Institut Pinel, mais aussi d'obtenir une indemnisation monétaire pour les victimes.

Toute personne intéressée peut communiquer avec Claude Gingras au (450) 668-1058.

## Mouvement alternatif

### LA DIFFÉRENCE EXISTE T-ELLE VRAIMENT?

Si nous parlions des psychiatisés et des gens qui disons le bien en passant, semblent (normaux)

Je vois quelqu'un les yeux semi-ouverts : un psychiatisé  
Je vois quelqu'un les yeux semi-ouverts : il a fumé du pot (chez les normaux)

Je vois un paranoïaque : un psychiatisé  
Je vois un paranoïaque : c'est un gars ou une fille gelé(e) sur la cocaïne (chez les normaux)

Je vois quelqu'un qui ne marche pas vraiment bien dans la rue : un psychiatisé  
Je vois quelqu'un qui ne marche pas vraiment bien dans la rue : un alcoolique (chez les normaux)

Je vois quelqu'un qui s'est suicidé : un psychiatisé  
Je vois quelqu'un qui s'est suicidé : une over dose (chez les normaux)

Je vois quelqu'un avec plein de mouvements involontaires : un psychiatisé  
Je vois quelqu'un avec plein de mouvements involontaires : un ivrogne qui est saoul (chez les normaux)

Tu vois quelqu'un les mains tremblantes : c'est un psychiatisé  
Tu vois quelqu'un les mains tremblantes : il prépare un vol (les normaux)

Tu vois quelqu'un qui est en sueur : il est psychiatisé  
Tu vois quelqu'un qui est en sueur : il a commis son vol (chez les normaux)

Tu vois quelqu'un crier sans cesse : il est psychiatisé  
Tu vois quelqu'un crier sans cesse : c'est le boss de la bande (chez les normaux)

Vous voyez quelqu'un ouvrir grand la bouche et crier entre ses mains : c'est un psychiatisé  
Vous voyez quelqu'un ouvrir grand la bouche et crier : il « call » l'original (chez les normaux)

Je vois quelqu'un sans cesse sur les médicaments : un psychiatisé  
Je vois quelqu'un sans cesse sur les médicaments : un narcomane (chez les normaux)

Et puis finalement où est donc la différence? Cherchez la bien avant de vous lancer.

DIANE HEBERT

### Prix Orange et Citron 2005

La remise des prix Orange et Citron, édition 2005, a eu lieu : *Le mardi 31 mai 2005, à 17h00, au 7400, boulevard Saint-Laurent à Montréal.*

**Prix Orange :** Jean-Claude St-Onge, auteur de «L'envers de la pilule Les dessous de l'industrie pharmaceutique». L'enquête très fouillée de M. St-Onge démontre que l'industrie pharmaceutique est devenue la plus profitable au monde depuis 1990. Cette même industrie qui est passée maître dans l'art de médicaliser les événements de la vie et de forger de nouvelles pathologies pour vendre des «pilules du bonheur». À plus d'une occasion dans son ouvrage, l'auteur traite de la question des antidépresseurs, notamment pour révéler qu'entre 1998 et 2002, la quantité d'antidépresseurs prescrits aux enfants âgés de 6 à 12 ans a augmenté de 142%, ou encore pour mettre en lumière des informations troublantes sur l'efficacité de ces médicaments.

**Prix Citron :** Le Collège des médecins du Québec (CMQ) pour son énoncé de position concernant la contention chimique. Le document produit par le CMQ est alarmant. Dans leur énoncé de position, une question est lancée : quand s'arrête le traitement et où commence le contrôle? Selon cette organisation, la réponse se situe dans le jugement clinique. Si de telles consignes étaient appliquées, cela voudrait dire qu'un médecin pourrait utiliser des mesures chimiques de contrôle en faisant fi des lois, prétextant que son jugement clinique justifie de telles pratiques.

Fait inusité cette année le nouveau directeur du Centre Antoine-Labelle de l'Annonciation, institution nommée pour un prix citron était présent et a pu nous informer des changements apportés pour la gestion de l'hôpital depuis son arrivée entre autre en ce qui concerne l'isolement, la contention et les rapports avec les patients.

### Petite histoire

Le concours des Prix Orange et Citron est une initiative de l'Association des Groupes d'Intervention en Défense de Droits en Santé Mentale du Québec. C'est une façon concrète et originale de démystifier «la folie» dans son langage et dans son essence tout en permettant aux personnes de s'approprier un certain droit de regard sur cette société qui trop souvent les exclut ou les marginalise. C'est en 1996 que ce concours voit le jour : 2005 a été la 10e édition. Ce sont les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale qui, par les groupes membres de l'AGIDD-SMQ, suggèrent des noms de personnes à mettre en nomination pour l'un ou l'autre des prix. Jusqu'en 1999, un jury nommé par le Conseil d'administration étudiait les candidatures et procédait à la nomination des gagnants. Depuis 1999, un vote populaire permet de déterminer les récipiendaires de ces prix.

### Petite histoire (suite)

**1996 Prix Orange:** M. Aziz Naek, pour sa détermination dans la poursuite d'actions en justice intentées contre l'hôpital Jean-Talon où son fils, Atif Naek, est décédé après 4 jours de prise de médicaments en mégadose (4 fois la dose permise) prescrite et administrée à l'hôpital.

**1996 Prix Citron:** L'hôpital Jean-Talon, dans le dossier Atif Naek, pour des raisons évidentes.

**1997 Prix Orange:** M. David Cohen, pour l'ensemble de son travail en particulier sur la médication psychiatrique et comme co-auteur du Guide critique des médicaments de l'âme.

**1997 Prix Citron:** Association des psychiatres du Québec.

**1998 Prix Orange:** Me Jean-Pierre Ménard, avocat en droit de la santé, pour sa collaboration marquée avec les groupes en santé mentale et son intérêt pour la justice sociale.

**1998 Prix Citron:** M. Alain Bouchard, journaliste au Soleil de Québec, pour sa série d'articles « Les fous dans la rue » qui proposaient un portrait des personnes désinstitutionnalisées de Robert-Giffard calomnieux et empreint de préjugés.

**1999 Prix Orange:** Le Comité des Orphelines et Orphelins institutionnalisés(es) de Duplessis pour la persévérance et l'acharnement dont ils et elles ont fait preuve tout au long de ces années de lutte, dénonçant les torts et sévices subis en institution et réclamant réparation.

**1999 Prix Citron:** L'administration de l'hôpital Rivière-des-Prairies pour avoir laissé pourrir une situation déjà décriée en 1984-85 par le rapport Shadley, faisant ainsi de cet hôpital un asile, dernier bastion d'un certain type de pouvoir psychiatrique qui a permis des pratiques abusives d'isolement, de contention, de mauvais traitements, d'inadéquation de services, etc.

**2000 Prix Orange: Le Curateur public du Québec, M. Pierre Gabrièle.** Le rapport du Curateur public du Québec, déposé en février 1999, sur la situation intolérable de l'isolement et des contentions à l'hôpital Rivière-des-Prairies marqua le début d'une série de rapports et de dénonciations qui toucha de plus en plus le public.

**2000 Prix Citron: La maison de chambres Chez Lise à Longueuil (Propriétaire : Mme Lise Bissonnette).** La situation d'abus envers les personnes qui y habitent perdure depuis plusieurs années à la maison Chez Lise.

L'AGIDD-SMQ et le Collectif de défense des droits de la Montérégie dénoncent depuis longtemps cette situation.

**Prix Orange 2001: Mme Denise Blais et Mme Francine Dorion,** membres du Groupe d'appui à la transformation des services de santé mentale, pour leur travail et leur engagement en tant que représentantes des personnes utilisatrices des services au sein du Groupe d'appui.

**Prix Citron 2001: Dr Kenneth Walker,** chroniqueur dans le cahier *Santé* de La Presse, pour la chronique du 26 novembre 2000 intitulée Les Dangers que représentent les malades mentaux, qui véhiculait des préjugés monstrueux à l'endroit des personnes vivant un problème de santé mentale.

**2002 Prix Orange: L'équipe d'intervention théâtrale Mise au Jeu,** pour leur imaginaire contagieux et leur participation exceptionnelle au Colloque nord-américain sur l'appropriation du pouvoir «J'ai un pouvoir fou : de la noirceur à la lumière».

**2002 Prix Citron: Le Conseil médical du Québec,** pour la production d'un avis sur «Les maladies mentales : un éclairage contemporain», qui véhicule et prône strictement l'approche biomédicale et souhaite son retour en force ; bref, un retour en arrière vers une psychiatrie déchue.

**2003 Prix Orange: Mme Karina Marceau,** journaliste à l'émission J.E. (réseau TVA), pour son reportage très critique concernant l'isolement et la contention, qui dénonçait les recours abusifs à ces mesures.

**2003 Prix Citron: Le Centre hospitalier Robert-Giffard,** pour l'isolement illégal et sans consentement d'une personne dans sa chambre durant six jours, dans ses excréments, pour la punir de comportements jugés inacceptables par les intervenants en place.

**2004 Prix Orange: Mme Ginette Grégoire, infirmière,** qui a dénoncé la situation d'isolement pendant six jours vécue par une personne au Centre hospitalier Robert-Giffard (Québec), pour son courage à briser la loi du silence et ainsi permettre un plus grand respect des droits des personnes. Son action a été libératrice pour cette personne. Elle interpelle également le milieu de la santé et des services sociaux sur ses propres pratiques.

**2004 Prix Citron: Les responsables du Centre hospitalier Douglas à Montréal,** pour leur laxisme concernant une ressource d'hébergement (Manoir des Pins) sous contrat avec eux où une personne est morte de froid un an avant leur intervention pour y remédier.

## Accueillir la folie

### LES MOTS (SOLEIL)

#### LES MOTS DE L'ACCUEIL :

Bonjour ! Comment allez-vous ? Bien volontiers ... Avec plaisir ...  
Bonne journée !

#### LES MOTS QUI RASSURENT CELUI QUI ATTEND :

Je vous laisse avec un peu de musique, mais, je ne vous oublie pas..  
Si la communication se prolonge, je vous préviens..

#### LES MOTS QUI TÉMOIGNENT DE NOTRE DISPONIBILITÉ :

Je vous écoute.. Je vous en prie.. Je suis à votre disposition  
A votre service ! Puis-je vous être utile ?

#### LES MOTS QUI TÉMOIGNENT DE NOTRE ENGAGEMENT :

Voici ce que je vais faire.. (décrire les actions que l'on va  
entreprendre)

Je m'en occupe immédiatement.. (en priorité)

Je vais prendre contact avec.. et je vous rappelle dans l'heure..

Je vais prendre contact avec ... et je vous rappelle dans l'heure..

Comptez sur moi, je fais le nécessaire encore ce matin..

#### LES MOTS QUI CALMENT :

Expliquez-moi Mr ... je vais prendre des notes..

Rassurez-vous je vais (nous allons) trouver une solution..

Vous êtes au bureau cet après-midi ? Oui ? Je vous rappelle entre 2 et  
3h. Même si je n'ai qu'une partie de la réponse..

#### LES MOTS QUI DÉSAMORCENT LA COLÈRE :

Je vous comprends.. A votre place, je réagis de la même manière..

Vous avez raison de le signaler.. Nous tiendrons compte de votre  
observation..

#### LES MOTS QUI RESTITUEMENT LA CONFIANCE :

Merci de nous avoir prévenus.. Grâce à vous cela n'arrive plus

Grâce à vous, nous allons pouvoir améliorer cela..

#### LES MOTS TOUT SIMPLES QUI FONT PLAISIR :

Merci d'avoir appelé ! ... Cela m'a fait plaisir de vous entendre..

Vous allez mieux ?

Je vous souhaite de bonnes vacances.. Je vous souhaite bon courage!

#### LES MOTS QUI VERROUILLENT ET QUI PERMETTENT DE VERIFIER LA COMPREHENSION :

Nous disons donc que je vous envoie les documents immédiatement  
par fax.

et que vous nous les renvoyez signés dès réception.. c'est bien cela?

Vous venez signer vos documents demain vers 16h, c'est bien cela ?

Si vous permettez. Mr... Je vais résumer la situation..

Donc vous me dites que..

Les mots «Soleil» et les mots «pluie» nous viennent d'un cours de formation européen pour personnes aidantes. Sans aucune adaptation, ils servent déjà pour accueillir les gens à l'En-Droit de Laval. Le directeur du département de psychiatrie de la Cité de la Santé de Laval s'en sert entre autre pour nous écrire: Voir ci-contre.

### LES MOTS (PLUIE)

#### LES MOTS QUI FONT MONTER LA TENSION :

Je ne suis pas au courant... La personne responsable n'est pas là...

Je ne sais pas quand il (elle) revient...

Calmez-vous ! Je ne suis pas payé(e) pour entendre vos injures...

Quand vous serez calmé, vous me rappellerez...

#### LES MOTS IMPRÉCIS QUI

#### N'ARRANGENT RIEN:

Peut-être ... éventuellement ... je vais essayer  
... dès que possible.

Je vais voir ce que je peux faire ... Dès que je le vois ... Dès que je reçois les documents du service ... je ... Nous faisons au mieux ...

Je fais tout mon possible pour ...

#### LES MOTS DE LA FUITE DEVANT LA RESPONSABILITE :

Je ne sais pas ... Ce n'est pas moi ... Je n'étais pas là ... Je n'y suis pour rien.

Ce n'est pas de ma faute ... C'est mon collègue qui ... C'est toujours sur moi que cela retombe...

#### LES MOTS DE LA DESOLIDARISATION :

Ici. C'est toujours la même chose ... On ne me dit jamais rien.

On ne m'a pas mis(e) au courant...

«IL» n'est TOUJOURS pas rentré ... «IL» n'est JAMAIS dans son bureau...

#### LES MOTS «CLIENT VA-T'EN»

Ça, nous ne faisons pas...

Non, ce n'est pas possible...

Cela n'est pas dans mes priorités...

Cela n'est pas notre problème...

#### AINSI QUE TOUTES LES FORMULATIONS NÉGATIVES !

Laval le 19 mai 2005

Monsieur Claude Gingras  
L'En-Droit de Laval

Objet: Rapport annuel de L'EN-DROIT de Laval

C'est avec grand intérêt que j'ai lu le rapport annuel de L'En-Droit de Laval et les membres du département de psychiatrie sont unanimes pour que nous aidions votre association par le chèque ci-joint.

Je profite de cette occasion pour vous faire part des réflexions que suscite la lecture du rapport en question.

En préambule à ce rapport, j'ai remarqué les mots «pluie» qui font «monter la tension» ou «qui n'arrangent rien». Dans cet ordre d'idées, j'ai relevé plusieurs phrases chocs «antipsychiatriques» que je rangerais dans les mots «pluie»:

«Tu as peur des psychiatres. Nous, nous les combattons».  
«La société électrocute les personnes qui souffrent», «met sous curatelle pour voler leurs biens» (page 27),  
«Les compresse dans les familles d'accueil».

Certes, l'une des fonctions de votre association est d'offrir une liberté de parole et un sentiment d'appropriation du pouvoir à ses membres. En contre partie, je me sens la liberté de constester ces envolées lyriques qui véhiculent une idéologie douteuse, en cherchant «à diaboliser» les équipes de santé mentale.

D'un autre côté, les psychiatres appuient les mots «soleil» du document qui témoignent de votre mission et de votre engagement envers les personnes souffrant d'un problème de santé mentale.

Ainsi nous appuyons sans réserve L'En-Droit qui se positionne :  
«Contre l'étiquetage et la désinformation par les médias».  
«La judiciarisation des problèmes sociaux».  
«La mission d'accueillir et de ne pas discriminer».

Nous soutenons également son objectif de «Comprendre la souffrance» et sa volonté de «Faire confiance aux personnes vivant un problème de santé mentale».

Je reste persuadé que, contrairement aux apparences, nous partageons bon nombre de valeurs. Il en est ainsi, par exemple de votre prise de position à l'égard des diagnostics, laquelle est similaire à la nôtre. Il est pour nous évident que le diagnostic, ne résume pas la personne: il s'agit d'un outil utile pour prendre une décision thérapeutique, mais on ne peut réduire l'individu à cette seule dimension.

À la lecture du rapport, le concept de «dérangerosité» m'a particulièrement intéressé. Nous nous heurtons comme vous, jusque dans nos hôpitaux, à la stigmatisation des personnes en proie à un problème de santé mentale. Cette discrimination est en grande partie liée à la méconnaissance des troubles psychiques et à l'angoisse suscitée chez l'interlocuteur par le sentiment d'étrangeté et d'incertitude.

C'est pour ce type de préoccupations communes que nous tenons à souligner par ce don le travail remarquable de l'En-Droit et notamment : l'accompagnement, la préparation des démarches juridiques, la réponse aux demandes d'aide dont la diversité est impressionnante.

En espérant avoir l'occasion de poursuivre cette discussion avec les représentants de votre association, je vous prie d'agréer, Monsieur Gingras, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean Parratte, m.d.  
Chef du département de psychiatrie  
Chef médical du Programme Santé Mentale  
Cité de la Santé de Laval

P.S. Un chèque de \$200 accompagnait cette lettre.

## SACREZ-LUI PATIENCE !

**Pierre Thibeault**

Ici Du 7 juillet au 13 juillet 2005.

Oui, elle a participé à des meurtres odieux. Oui, elle a pris part à de sordides épisodes de viols. Oui, sa propre soeur fut l'une de ses victimes. Oui, elle a laissé dans le deuil et la douleur les parents et les amis de ses proies humaines. Oui, elle a commis des actes monstrueux qui méritaient punition et qui lui vaudront, après 12 années passées derrière les barreaux, d'être suivie à la trace par les autorités judiciaires et policières. C'est clair, c'est établi, Karla Homolka s'est autrefois comportée de manière ignoble, abjecte et inhumaine. Mais maintenant, sacrez-lui patience !

Je ne sais pas pour vous, mais en ce qui me concerne, j'ai trouvé nauséuse la vision que nous ont offerte les médias cette semaine. Et je ne parle pas des images de la porte d'une prison qui n'en finissait plus de ne pas s'ouvrir et qu'on nous relayait pourtant d'heure en heure, mais bien de ce *jamboree* de journalistes, photographes et caméramans prêts à croquer du sensationnel bien campés devant l'édifice carcéral de Saint-Anne-des-Plaines. Droit à l'information, vraiment? Je ne crois pas. Droit au spectacle? Sûrement. Et ensuite on viendra me dire que nous, au Québec et au Canada, sommes à des lieues du journalisme de chacal pratiqué par certains paparazzis...

Les tribunes téléphoniques non plus n'ont pas dérogé au cours des derniers jours. Et le plus souvent, les commentaires émis par monsieur et madame Tout-le-monde – quand ce n'était pas les animateurs eux-mêmes qui s'y mettaient – épousaient un populisme proprement hallucinant. Beaucoup trouvaient que la sentence qui fut imposée à Karla Homolka n'était pas assez lourde, qu'elle aurait dû moisir derrière les barreaux pour les siècles des siècles. Mais qui sont-ils, ceux-là, pour se substituer au système judiciaire? Se rappellent-ils seulement que c'est grâce au témoignage de cette femme qu'un autre criminel, infiniment plus dangeureux celui-là, passera le reste de ses jours en prison? N'oubliez pas: sans le témoignage de Karla Homolka, Paul Bernado serait bientôt dehors...

D'autres, moins nombreux il est vrai, mais tout de même présents en nombre, ont profité de l'«événement» que constitue la libération de Karla Homolka pour réclamer le

rétablissement de la peine de mort. Vous n'aviez qu'à changer la langue et l'accent et vous aviez parfois l'impression d'être à l'écoute de la plus *redneck* des stations de radios texanes... en moins empathique...

Assistant à tout ce cirque, je n'ai pu m'empêcher de penser aux parents et aux amis des victimes. Leur travail de deuil est difficile, peut-être impossible. Sûr qu'ils n'oublieront jamais, qu'ils éprouveront toujours une peine immense couplée à un profond sentiment d'injustice. Et que leur provoque aujourd'hui ce battage démesuré, sinon une hargne retrouvée, comme aux premiers jours des drames? Ont-ils besoin de cela? Et nous, en avons-nous besoin?

Maintenant que Karla Homolka a donné son entrevue exclusive au *Point* de Radio-Canada, une entrevue où elle a pu expliquer ce qu'elle ressentait, ce qu'elle comptait faire et où elle allait s'établir; maintenant que tous les quotidiens au pays ont fait leur une et leurs choux gras de cette histoire; maintenant que les populistes ont pu se défouler et cracher tout leur fiel sur les ondes; sacrez-lui patience!

Je le répète: oui, Karla Homolka s'est autrefois comportée de manière ignoble, abjecte et inhumaine. Mais elle a payé sa dette devant le système de justice, n'en déplaît à certains. Elle sera, pour le restant de ses jours, soumise à un contrôle serré de ses activités comme de ses allées et venues, et c'est une très bonne chose. Mais elle a aujourd'hui droit, – c'est notre système qui est conçu ainsi – à une vie hors de la prison. Elle a dorénavant droit à la réinsertion. Encore plus, je crois qu'il est de notre devoir de citoyen de veiller à ce qu'elle puisse refaire sa vie. Et la meilleure façon de remplir cette responsabilité citoyenne, c'est de lui sacrer patience. Ce que je vais immédiatement faire en mettant un point final à cet édit.

Je suis du même avis que cet homme chaque personne après l'orage a droit à un peu de soleil.

Diane Hébert

## L'ÉLECTROCHOC, UN TRAITEMENT CONTROVERSÉ DE PLUS EN PLUS PRESCRIT

Louise Rioux Soucy  
Le Devoir, 8 juin 2005

En quinze ans, le recours aux électrochocs a doublé au Québec. Cette recrudescence, inexplicablement plus marquée chez les femmes âgées a été vivement dénoncée cette semaine par le comité Pare-chocs qui milite pour l'abolition des électrochocs. Une tendance que la porte-parole en matière de Santé, Louise Harel, juge elle aussi inquiétante et que le ministre de la Santé, Philippe Couillard, a promis d'éclaircir, non sans avoir invité les parties à faire preuve de «prudence» dans ce dossier.

Jugée «abusive», «violente» et «humiliante» par une quarantaine d'organismes qui appuient le comité Pare-chocs, l'électroconvulsivothérapie (ECT) est considérée comme une technique «très efficace» et «sous-utilisée» par le Collège des médecins. Sur le terrain, il semble bien que ce sont les arguments de ce dernier qui l'ont emporté ces dernières années puisque le Québec est passé de 4000 scéances d'électrochoc en 1988 à 8119 en 2003.

Mais ce qui inquiète le plus le comité Pare-chocs, c'est que la technique est utilisée trois fois plus fréquemment chez les femmes que chez les hommes, spécialement chez celles qui ont plus de 65 ans. Cette surreprésentation de la gent féminine a intrigué Louise Harel, qui a profité de l'étude des crédits du ministère, le 25 mai dernier, pour aborder la question de front.

Manifestement mal à l'aise, Philippe Couillard a invité sa collègue à adresser ses questions au Collège des médecins et à l'Association des psychiatres, pour ensuite s'engager à le faire lui-même. «Il s'agit d'une technique médicale prescrite par un médecin et, comme on le sait, le ministre n'a qu'une autorité limitée quant à la pratique médicale.», a-t-il expliqué.

Cette réponse a fait bondir Mme Harel. «Il me semble que la santé publique devrait s'intéresser à cela. Je regrette, mais c'est comme mettre cette question-là sur une voie de garage que de répondre qu'on n'a qu'à s'adresser au Collège des médecins qui est responsable de l'administration de la santé publique au Québec.»

C'est aussi l'avis de Ghislain Goulet, agent au groupe Action-Autonomie qui a donné naissance au comité Pare-chocs. «Le ministre de la Santé s'est déresponsabilisé en nous renvoyant au Collège des médecins et à l'Association des psychiatres. Je crois que cet enjeu regarde tous les Québécois et, au premier chef, le ministère.»

Car le recours aux électrochocs serait loin d'être exemplaire au Québec, estime M. Goulet. «C'est un traitement controversé qui est donné dans des circonstances tout aussi controversées. Dans l'histoire, c'était une punition qu'on donnait aux gens et on a des échos à l'effet que c'est encore le cas aujourd'hui.

*On s'en sert comme d'une menace: «Si tu ne prends pas tes médicaments, on va passer aux électrochocs».* Voilà exactement le genre d'idée que le Collège des médecins tente vainement de combattre. Dans un avis publié en 2002, le Collège affirmait qu'il existe un «consensus scientifique sur l'efficacité et l'innocuité relative de L'ECT» et qu'il fallait dissiper «tout préjugé» concernant l'électro-convulsivothérapie.

«Pour nombre de personnes malades, les avantages de ce traitement dépassent nettement les risques et les inconvénients; L'ECT ne doit donc pas être vue comme un dernier recours», lit-on dans cet avis, qui ne ferme pas la porte à l'utilisation de cette technique pour traiter d'autres conditions que la dépression grave, comme l'accès maniaque grave, la schizophrénie catatotique ou l'épilepsie.

Pourtant, le rapport commandé par le MSSS à L'AETMIS (Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé) est beaucoup plus circonspect. Déposé en 2003, on y note que seule la dépression grave a fait l'objet d'études sérieuses, études qui ont montré une efficacité quasi équivalente aux placebos et à la médication. L'agence recommande donc que les électrochocs ne soient utilisés que pour les cas de dépression grave impossibles à traiter autrement.

Le hic, c'est que ce mode d'intervention est utilisé dans d'autres circonstances. Entre 1994 et 2000, L'AETMIS calcule que seulement 42% des hospitalisations avec électrochocs étaient associées à un diagnostic de dépression, 49%, à celui de manie; 6%, à celui de schizophrénie; et 3%, à d'autres diagnostics.

Pire, les administrations d'électrochocs en clinique externe ont augmenté de 18% à 28% de 1988 à 2001, sans que l'on connaisse les diagnostics qui ont motivé ce choix. Cette augmentation est le fait d'un cercle restreint de spécialistes, huit psychiatres étant responsables du tiers des prescriptions d'électrochocs.

Pour le comité Pare-chocs, l'abolition pure et simple de l'électrochoc est nécessaire. «Cela fait 70 ans que ce traitement est expérimental, combien de temps faudra-t-il pour conclure que ce n'est pas un bon traitement? Pourquoi s'acharner plutôt que de mettre nos énergies à développer d'autres méthodes?», demande M. Goulet.

Le ministre Couillard croit au contraire que ces questions doivent être abordées avec la plus grande prudence pour éviter des jugements trop rapide. «J'ai connu personnellement de ces personnes (qui ont eu des électrochocs) et je peux témoigner que, parfois, il s'agit d'un geste qui est salvateur pour la personne, lorsque les indications sont bien déterminées».

## Pare-chocs

### SAVIEZ-VOUS:

° Après avoir été à toutes fins bannis, les électrochocs font un retour en force aux États-Unis ainsi qu'au Québec.

° Au Québec, on est passé de 4000 séances d'électrochocs en 1988 à plus de 8000 en 2003, soit une augmentation de 100%.

° Les personnes visées sont principalement des femmes ainsi que des personnes âgées. Au cours des dernières années, 66% des électrochocs ont été administrés à des femmes et 40% à des personnes âgées de 60 ans et plus.

° Certaines personnes meurent à la suite d'électrochocs. Des études mentionnent que le taux de décès serait de 1 sur 100 plutôt que 1 sur 10 000 comme le prétendent les recherches de l'association des psychiatres américains.

### 10 BONNES RAISONS DE DIRE NON AUX ÉLECTROCHOCS

1. Les électrochocs sont oppressifs, violents et portent atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes.
2. Les recherches passées et actuelles nous montrent l'inefficacité des électrochocs.
3. Les personnes vulnérables sont les cobayes de ce «traitement» expérimental.
4. Les électrochocs causent des décès.
5. Les électrochocs causent des dommages au cerveau.
6. Les électrochocs causent des pertes de mémoire permanentes.
7. Les électrochocs amènent des troubles d'apprentissage et des déficits intellectuels.
8. Les effets indésirables des électrochocs sont nombreux: confusion, maux de tête, faiblesse, insomnie, effets négatifs sur la vie sociale des personnes, etc.
9. Les électrochocs n'améliorent pas la santé des personnes.
10. Les électrochocs sont contestés au sein même de la communauté scientifique.

### Petit bilan de campagne

Le comité Pare-chocs mis sur pied pour l'abolition des électrochocs a mené la première campagne du genre au Québec. Ça va bien ! En voici un petit bilan.

Plus de 1200 personnes ont signé la pétition.

46 regroupements et groupes locaux à travers le Québec ont appuyé la campagne.

Les pétitions ont été déposées devant l'Assemblée Nationale par Mme Louise Harel le 18 mai.

Les questions bien ciblées de Mme Louise Harel au Ministre de la santé le 25 mai (journal des débats et commission des affaires sociales) ont forcé celui-ci à promettre d'interpeller le Collège des médecins et l'association des psychiatres sur les différents points soulevés par Mme Louise Harel.

Il y a eu aussi remise de l'argumentaire «Les électrochocs état des lieux» (que vous pouvez consulter sur le site d'Action Autonomie : [www.actionautonomie.qc.ca](http://www.actionautonomie.qc.ca)) le même jour aux membres de la Commission des affaires sociales et l'envoi d'un communiqué le 6 juin (spécifiant l'engagement de M. Couillard) à plusieurs médias écrits et audio-visuels.

Des articles ont paru dans The Gazette le 7 juin 2005 et Le Devoir le 8 juin 2005. Et ça continue... Il faut créer un mouvement fort pour l'abolition des électrochocs. Les personnes qui vivent des problèmes de santé mentale méritent d'avoir de meilleurs soins.

### Site Internet

L'En-Droit de Laval possède un site Internet. On peut y trouver l'horaire des activités de l'En-Droit, les bulletins publiés par l'En-Droit. Les derniers rapports annuels présentés aux assemblées générales peuvent aussi y être consultés : ils fourmillent de textes importants sur la santé mentale étudiés à l'En-Droit. Ce site Internet est riche en information sur les points de vue alternatifs en santé mentale et la défense des droits. N'oubliez pas de le consulter et de nous faire parvenir des commentaires et des documents. ([www.santementalelaval.ca/en-droit](http://www.santementalelaval.ca/en-droit))

### Références en situation d'urgence

Centre de crise de Laval		
CLSC du Marigot (Vimont, Pont-Viau)	(450) 668-1803	Centre D'écoute (450) 664-2787
CLSC des Mille-Îles (Laval Est)	(450) 661-2572	Tel-Aide (514) 935-1101
CLSC Norman-Bethune (Chomedey)	(450) 687-5690	Tel-Écoute (514) 493-4484
CLSC Ste-Rose (Nord ouest de Laval)	(450) 622-5110	Suicide-Action (514) 723-4000
Association IRI S (Nord de Montréal)	(514) 388-8988	SOS Violence Conjugale 1-800-363-9010
		Urgence Sociale (450) 662-4595